



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au **16/01/2025**

(actualisées au 13/11/2025)

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE
POPULAIRE
DU NORD 

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement via Cyberplus  à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : – notification hors application mobile – e-mail	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet) Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte 	2,55€ par mois Soit pour information 30,60€ par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : Carte Visa Classic – à débit immédiat : – à débit différé : – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) :	49,00€ par an 49,00€ par an 49,00€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) 	1,00€ par retrait (à partir du 3 ^{ème} retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus⁽²⁾ 	28,70€ par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : – en agence ⁽³⁾ – par Internet	4,60€ par virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80,00€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article I^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-I-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le code des assurances.
(3) Les virements d'un compte d'épargne Banque Populaire du Nord vers un compte de dépôt externe sont gratuits.

 Service proposé dans les offres CRISTAL

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 3

- 3 Ouverture, transformation, clôture
- 3 Relevés de compte
- 3 Tenue de compte
- 3 Services en agence
- 3 Services Bancaires de Base
- 4 Prestations de Base
- 4 Droit à l'imprévu

BANQUE À DISTANCE 4

- 4 Par Internet
- 5 Par téléphone

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 5

- 5 Cartes
- 6 OPPO 24/24
- 6 Virements
- 7 Prélèvements / TIP SEPA
- 7 Chèques
- 7 Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 8

- 8 Forfait Cristal Pack Famille
- 8 Forfait Cristal Solo
- 9 Forfait Cristal Duo
- 9 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- 10 Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 11

- II Commission d'intervention
- II Opérations particulières
- II Incidents de paiement
- II Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 12

- 12 Découverts et autorisations de découvert
- 12 Crédits à la consommation
- 12 Crédits immobiliers
- 13 Garanties et Prestations diverses
- 13 Assurance

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 13

- 13 Épargne bancaire
- 14 Placements financiers
- 14 Autres services
- 14 Gestion sous mandat
- 14 Parts sociales

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 15

- 15 Vous assurer ainsi que vos proches
- 15 Assurer vos biens
- 15 Vous protéger au quotidien
- 15 Assurer vos moyens de paiement
- 15 Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 16

- 16 Frais de succession

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 16

- 16 Opérations de change
- 16 Opérations par carte bancaire
- 16 Virement non SEPA
- 17 Autres services

NUMÉROS UTILES 17

NOS PARTENAIRÉS / MENTIONS LÉGALES 18

RÉSOUDRE UN LITIGE 19

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

Pour les termes qui font l'objet de cet icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccstfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		
• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit	
• Désolidarisation de compte joint	53,00€	
• Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'pop)	Gratuit	
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit	

RELEVÉS DE COMPTE (TARIF PAR RELEVÉ)		
PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	1,95€	Gratuit
Décadaire	1,95€	Gratuit
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit	
• Relevé annuel de frais	Gratuit	

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt  2,55€ par mois soit un prélèvement de 7,65€ par trimestre
- Commission de suivi trimestriel 67,65€ par trimestre
 - Compte débiteur de 60 jours ou plus dans le trimestre (consécutifs ou non) sans autorisation ou en dépassement d'autorisation.

À compter de ces 60 jours de débit dans le trimestre, un jour suffit, sans autorisation ou en dépassement d'autorisation, pour déclencher la tarification de la commission de suivi.

Un client qui reste dans son autorisation n'est pas prélevé de la commission de suivi, même s'il est débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre.

Les clients titulaires des services bancaires de base, les clients titulaires de l'Offre de Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF) ou les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier sont exonérés de la Commission de Suivi.

ou

 - Compte dont le titulaire est NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée).
- Frais de tenue et de gestion de compte 30,00€ par an dans la limite du solde créditeur du compte⁽¹⁾

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence Gratuit
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros Gratuit
- Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de domiciliation 3,30€ par carte

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Simple (moins d'un an) 19,20€
- Complexé (plus d'un an) 42,40€

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES SERVICES						
• Courriers conservés à l'agence	207,00€					
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	Gratuit					
• Duplicata de relevé de compte en agence	18,00€					
– 3 derniers mois						
– Plus de 3 mois						
• Relevé des avoirs des clients majeurs protégés	Gratuit					
– Relevé annuel						
– Relevé supplémentaire						
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	22,30€					
• Attestations diverses	Gratuit					
• Coffre fort (selon disponibilité en agence)	22,80€					
– Coût annuel de location d'un coffre fort						
VALEURS GARANTIES	<10 dm ³	10<20 dm ³	20<30 dm ³	30<40 dm ³	40<60 dm ³	> 60 dm ³
< 10 700€	87,00€	120,00€	140,00€	164,00€	227,00€	477,00€
10 700 - 38 200€	140,00€	164,00€	184,00€	207,00€	304,00€	630,00€
38 200 - 76 300€	164,00€	184,00€	227,00€	272,00€	370,00€	779,00€
76 300 - 152 500€	172,00€	190,00€	239,00€	284,00€	380,00€	795,00€
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)						Frais réels par ouverture

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉFINITION : Droit au compte.

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>)

• Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base :

- Commission d'intervention⁽¹⁾
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20€, soit 5 opérations),
- frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions,
- carte de retrait à usage unique,
- émission et réception de virements internationaux,
- commission de suivi.

4€ par opération
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La tenue du compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

Tarifs standards⁽³⁾
Tarifs standards⁽³⁾

Tarifs standards⁽³⁾

Tarifs standards⁽³⁾

Tarifs standards⁽³⁾

Tarifs standards⁽³⁾

DROIT À L'IMPRÉVU

• Forfait

- Exonération du minimum de perception d'agios (10,90€ par trimestre) en cas d'utilisation de votre autorisation de découvert⁽⁴⁾
- Exonération des frais de refabrication de votre carte bancaire détériorée⁽⁴⁾
- Conditions privilégiées sur nos prêts trésorerie⁽⁴⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Définition page 11 « Irregularités et incidents/Commission d'intervention ».

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(4) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾

Gratuit⁽¹⁾

- **Cyberplus** – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet
- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾**

Gratuit⁽¹⁾ pour toute nouvelle souscription

- **Espace Bourse** – Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Gratuit
Gratuit

- **Mise à disposition d'un PassCyberplus**

- 1^{er} lecteur

- lecteur supplémentaire

Pour utiliser le PassCyberplus, il est nécessaire de posséder une carte bancaire internationale Banque Populaire. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez utiliser une carte PassCyberplus.

14,00€ par an

- **Mise à disposition d'une carte PassCyberplus**

Pour les clients utilisateurs du PassCyberplus et ne possédant pas de carte bancaire internationale Banque Populaire.

3,30€ par mois

- **Cyberconfiance**

- vous bénéficiez de la gratuité des frais d'envoi de tous vos SMS d'authentification forte, pour vos paiements par carte bancaire sur internet.
- vous suivez toutes vos opérations bancaires en direct grâce à des alertes via email ou SMS.

Gratuit
(hors coût fournisseur d'accès Internet)
Gratuit

- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par notification hors application mobile ou par e-mail via Cyberplus**

- **E-documents** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

1,50€ par mois

- **Coffre-fort numérique (5 Go)** (espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels)

Gratuit

- **Aggrégation de comptes** (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

- **SECUR'PASS** (une solution d'authentification forte pour réaliser des paiements par carte bancaire sur internet ou vos opérations sensibles de banque à distance).

Gratuit

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

◆ Service proposé dans les offres CRISTAL

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR TÉLÉPHONE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Moviplus (abonnement mensuel, 2 choix possibles)

- Moviplus quotidien
- Moviplus hebdomadaire

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

- Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) composez le 01 71 08 71 04

Service gratuit + prix appel

2,70€ par mois
1,80€ par mois

Serveur Vocal Tonalité Plus
(24h/24 7j/7)



À SAVOIR

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit ⁽¹⁾					
Carte de paiement internationale à débit immédiat	345,00€	236,00€	140,00€	49,00€	55,00€
Carte de paiement internationale à débit différé	345,00€	236,00€	140,00€	49,00€	55,00€
Carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation quasi-systématique				49,00€	
Carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique				49,00€	

Cartes de débit/credit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽²⁾⁽³⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	236,00€	140,00€	49,00€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	236,00€	140,00€	49,00€

Pour toute souscription, hors convention, d'une carte Visa Platinum FACÉLIA, la cotisation de la carte Eurocard Mastercard à débit immédiat est à 1,00€ par an.



À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Non compris dans les offres CRISTAL

(1) Une réduction est accordée à partir de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(3) Une réduction est accordée à partir de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

◆ Service proposé dans les offres CRISTAL

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire en euro **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro⁽¹⁾ dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) **Gratuit**

CARTES	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD, VISA ELECTRON
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	Gratuit	Gratuit	1,00€/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	–

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre Banque Populaire **À partir de 11,00€⁽²⁾**
- Frais pour retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro - cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international page 16) **Gratuit**
- SM@RT'retrait
Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par Smartphone via SMS.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

	EN AGENCE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Rédition / réactivation du code confidentiel de la carte	11€	Gratuit
Rédition/réactivation du code confidentiel de la E-Carte	Gratuit	Gratuit

Cartes Visa Classic ou Eurocard-Mastercard

Modification temporaire du plafond de retrait pour une durée de 30 jours minimum et 90 jours maximum (non disponible pour le plafond paiement)

Modification permanente des plafonds d'utilisation (retrait et/ou paiement)

Cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite, Visa Premier Facelia, Visa Platinum Facelia

Modification temporaire des plafonds d'utilisation (retrait et/ou paiement) pour une durée de 30 jours minimum et 90 jours maximum

Modification permanente des plafonds d'utilisation (retrait et/ou paiement)

- Refabrication de la carte avant échéance
- Refabrication de la carte avant échéance en urgence
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération
- Activation/désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽⁴⁾
- Consultation du code confidentiel de la carte⁽⁴⁾ (uniquement via application mobile)
- Verrouillage temporaire de la carte⁽⁴⁾

11,25€

22,50€

Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

		€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit		
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	13,60€		
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis via Cyberplus (par SMS ou courriel)	0,26€ par envoi		
PRÉLÈVEMENTS / TIP SEPA⁽¹⁾			
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) – créancier organisme public et assimilé – autre	Gratuit		
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit		
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement SEPA	Gratuit		
• Frais de contestation d'un prélèvement ⁽²⁾ à la suite d'une demande tardive (+8 semaines)	16,50€		
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit		
		EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit	
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements, par couple ICS / RUM ou ICS (liste blanche)	Gratuit	Gratuit	
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	Gratuit	–	
Liste noire Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire.			
Liste blanche Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un ou plusieurs créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Banque Populaire. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un ou plusieurs créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Banque Populaire.			
DÉFINITIONS			
• ICS (Identifiant Créditeur SEPA) : il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.			
• RUM (Référence Unique de Mandat) : à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.			
• Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit		
CHÈQUES			
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit		
• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽³⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	Gratuit		
• Paiement d'un chèque	Gratuit		
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit		
DÉFINITIONS			
• La date de valeur : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).			
• Délai d'encaissement : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. La provision est alors indisponible.			
OPPOSITIONS SUR CHÈQUE			
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)		20,00€	
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)		20,00€	
OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION			
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		49,00€ par an	
– Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron		49,00€ par an	
– Carte Visa Electron		25,00€ par an	
– Bud'Visa (réservée aux 12-18 ans)			
• Service Cartego Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.		9,00€	
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)			
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)		11,50€	
• Service Carte NRJ Banque Pop' – pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop'		inclus dans la cotisation carte	
– pour les détenteurs d'autres cartes		6,45€ par visuel et par an	
– pour les moins de 18 ans		10,80€ par visuel et par an	
– pour les plus de 18 ans			

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détails de la zone SEPA page 17.

(2) Par référence unique de mandat (RUM).

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi. Jour de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL PACK FAMILLE

**LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE
POUR UNE COTISATION UNIQUE**

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,35€	16,20€	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	13,35€	16,20€	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		24,90€	30,35€
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,95€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			54,30€



POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou Visa Classic ou Visa Premier			•



LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES⁽⁷⁾				
Pour les sociétaires CASDEN				10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁸⁾				50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Obligatoire pour les mineurs.

(7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL SOLO

**CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE
POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL**

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PLUS DE 28 ANS
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾	7,15€	10,75€
	Visa Classic	7,15€	10,75€
	Visa Premier	7,20€ ⁽⁹⁾	16,20€
	Visa Platinum		28,15€
	Visa Infinite		38,95€

POUR LES 11 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans)⁽³⁾

1,00€/mois

Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans)⁽³⁾

3,00€/mois



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁷⁾

Pour les sociétaires CASDEN

10% de réduction

Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise⁽⁸⁾

50% de réduction

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER		
De 18 à 25 ans		2,00€ ⁽¹⁰⁾
De 26 à 28 ans		4,00€ ⁽¹⁰⁾
À 29 ans		8,00€ ⁽¹⁰⁾

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Obligatoire pour les mineurs.

(7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

(9) Offre fermée à la commercialisation.

(10) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du Client.

◆ Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL DUO

**DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES
POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT**

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	Premium
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	18-28ans ⁽⁵⁾	•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,25€	14,05€	
	Visa Classic	9,25€	14,05€	
	Visa Premier	20,50€	27,05€	
	Visa Platinum		35,35€	
	Visa Infinite		48,85€	



LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

16,50€ par mois

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00€ par mois soit 12,00€ par an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA hors virement SEPA instantané, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an.

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾

16,50€ par mois

• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2, du Code Monétaire et Financier

4,00€ par opération,
dans la limite d'un plafond de 16,50€⁽²⁾

• Réduction sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision

montant de l'opération, plafonné à 6,00€

6,00€ par rejet⁽³⁾

dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€⁽²⁾

Gratuit

– Si montant de l'opération inférieur à 20€

– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€

– Frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions

– Carte de retrait à usage unique

– Commission de suivi

Gratuit

Gratuit

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

◆ Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque, virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION		
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES - AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE		
Fourniture d'une carte de débit	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ
– Visa Classic (p. 5)	4,08€ par mois	4,08€ par mois
– Visa Premier (p. 5)	11,67€ par mois	11,67€ par mois
– Visa Platinum (p. 5)	19,67€ par mois	19,67€ par mois
– Visa Infinite (p. 5)	28,75€ par mois	28,75€ par mois
– Eurocard Mastercard (p. 5)	4,08€ par mois	4,08€ par mois
– Visa Classic Facélia (p. 5)	4,08€ par mois	4,08€ par mois
– Visa Premier Facélia (p. 5)	11,67€ par mois	11,67€ par mois
– Visa Platinum Facélia (p. 5)	19,67€ par mois	19,67€ par mois
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 15)		28,70€ par an

+

Des produits et services de la gestion quotidienne		
– Oppo 24/24 (p. 6)		3,95€ par mois
– Sécuri High-Tech (p. 15)		À partir de 3,22€ par mois
– Fructi-Budget 2 (p. 15)		À partir de 2,55€ par mois
– Fructi-Facilités (p. 15)		1,92€ par mois
– Cyberconfiance (p. 4)		3,30€ par mois
– Droit à l'imprévu (p. 4)		3,27€ par mois
– Relevé IFI (p. 14)		2,50€ par mois
– Relevé Patrimonial ⁽¹⁾ (p. 14)		4,67€ par mois
– BPNI International (p. 17)		33,00€ par mois

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
– 4 produits ou services	>	10 % de remise
– 5 produits ou services	>	15 % de remise
– 6 produits ou services	>	20 % de remise
– 7 (ou plus) produits ou services	>	30 % de remise
Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.		
Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leur tarif unitaire		
– Moviplus (p. 5)		2,70€ par mois
– Crescendo (p. 13)		0,75€ par mois
– Dédicace (p. 15)		À partir de 1,92€ par mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts

- Tenue de compte
- Envoi simple de chéquiers à votre domicile

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 21 ans inclus
 30% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 22 à 24 ans inclus
 20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 27 ans inclus
 20% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION		
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES		
Cotisation mensuelle	EQUI-PAGE ALIZÉ ⁽¹⁾	EQUI-PAGE PRIVILÉGE
	EQUIPAGE HORIZON SKIPPER 16-28 ANS ⁽²⁾	CONVENTION CARTE
	EQUI-PAGE REGATE	EQUI-PAGE CROISIERE
		CONVENTION ENERGIE BANQUE POP (16-21 ANS)
Visa Electron	11,48€	3,20€
Visa Classic Facélia	11,87€	15,17€
Visa Premier Facélia	18,97€	21,42€
Visa Platinum Facélia	27,92€	31,02€
Visa Infinite	34,62€	36,92€
Visa Classic	11,87€	15,17€
Visa Premier	18,97€	21,42€

Convention équipage jeunes tout type de cartes

1,00€

(1) Convention à demi-tarif pour les jeunes actifs jusqu'à 28 ans avec domiciliation de salaire.

(2) Convention réservée aux étudiants et apprentis entre 16 et 28 ans.

COTISATION BUDJ POUR LES 12-17 ANS INCLUS

- Cotisation à une offre groupée de services Budj
- | | |
|--|----------------|
| – carte Budj Visa | 3,00€ par mois |
| – forfait de tenue de compte | |
| – accès internet et téléphone | |
| – Sécuriplus, l'assurance des moyens de paiement | |
| – Crescendo, alimentation du compte d'épargne | |
| – relevé de compte mensuel | |

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

• Commission d'intervention	8,00€ par opération dans la limite d'un plafond de 80€ par mois.
-----------------------------	---

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

La réglementation prévoit, pour les clients détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement, un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (pages 9 et 11). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Bases bénéficient d'un plafonnement mensuel spécifique des commissions d'intervention (page 4).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur ⁽¹⁾ (frais saisie ATD)	10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00€)
• Frais par saisies-attribution / frais par saisies conservatoires	104,00€ par acte
• Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) ou en dépassement de l'autorisation de découvert ⁽²⁾⁽³⁾	8,35€
• Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) ou en dépassement de l'autorisation de découvert ⁽²⁾⁽³⁾	19,80€

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) ⁽²⁾	13,50€
--	--------

Rejet de chèque

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾⁽⁴⁾ – Chèque inférieur ou égal à 50,00€ – Chèque supérieur à 50,00€	22,00€ par rejet 42,00€ par rejet
---	--------------------------------------

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26,00€
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	34,50€ par chèque
• Frais pour chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	15,60€

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui est facturée séparément.

(3) Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 26 jours suivant le premier envoi.

(4) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) ⁽¹⁾	13,50€
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)⁽²⁾ – Prélèvement inférieur à 20,00€ – Prélèvement supérieur ou égal à 20,00€ ⁽³⁾	Montant de l'opération 12,00€ par rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais rejet prélèvement**

Rejet de virement

• Frais de lettre d'information préalable pour virement sans provision (maximum 1 par jour)	13,50€
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽²⁾	Gratuit
• Frais par réception d'un virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes/incorrectes)	Gratuit
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA⁽²⁾ – inférieur à 20,00€ – supérieur ou égal à 20,00€	Montant de l'opération 12,00€ ⁽³⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais de rejet seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blockage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	Gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	52,00€

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽⁴⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF	Plafonnement à 16,50€ par mois
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽⁴⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier	Plafonnement à 25,00€ par mois

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(4) Frais concernés : les commissions d'information, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

• Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs	10,90€ par trimestre
• Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini) :	
– Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00€	3,50€ par mois
– Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00€	6,60€ par mois

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

• Autorisation de découvert permanente	Taux de référence ⁽³⁾ + 8,05 points dans la limite du taux d'usure
– Taux d'intérêts débiteurs	
– Frais de gestion	15,00€ par an
Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,00%, le TAEG ⁽⁴⁾ ressort à 20,32%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.	
• Autorisation de découvert ponctuelle	Taux de référence ⁽³⁾ + 8,05 points dans la limite du taux d'usure
– Taux d'intérêts débiteurs	
– Frais de gestion	15,00€ par an
Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17%, le TAEG ⁽⁴⁾ ressort à 20,32%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.	

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs) et TAEG

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

• Découvert non autorisé	Taux de référence ⁽³⁾ + 12,88 points dans la limite du taux d'usure
Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 21,83%, le TAEG ⁽⁴⁾ ressort à 24,39%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.	

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Taux de référence Banque Populaire du Nord : 8,95 % au 01/10/2024. Ce taux est écrété trimestriellement en fonction du taux de l'usure. Le taux de référence ainsi que la marge sont susceptibles de variation dont le titulaire est informé préalablement.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

• Crédit renouvelable	Le crédit renouvelable Facelia ⁽²⁾ est un produit de BPCE Financement ⁽⁴⁾ qui en fixe les conditions tarifaires
-----------------------	---

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

– Taux débiteur	Nous consulter 1,00% du montant du prêt
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	75,00€
• Minimum	
• Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour	
– Frais de dossier	
• Caution locative	
Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans et les Jeunes Actifs	
• Prêt Travaux supérieur à 75 000€	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	
• Prêt Rénov'Énergie	
– frais de dossier	
• Eco Prêt à taux Zéro (montant maximal de 30 000 € sur 15 ans, sans intérêt)	
– frais de dossier	

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

• Taux débiteur	Nous consulter
• Prêt immobilier	1,00%
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	
• Minimum 800€	
• Prêt Epargne Logement	
– Frais de dossier	
– Taux	
• Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	
– Frais de dossier maximum	
• Prêt à taux zéro	
– Frais de dossier	

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France; les paiements à distance sous réserve de la disponibilité du service chez les e-commerçants; les paiements depuis la solution de paiements mobile agréée par l'émetteur sous réserve de la disponibilité du service. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée au comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques. Pour plus d'informations, reportez-vous à la brochure commerciale de votre agence Banque Populaire.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽¹⁾⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES - INSCRIPTION ET RENOUVELLEMENT

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

• Cautions bancaires

- commission d'engagement perçue sur le montant de l'engagement
- établissement d'un acte de caution
- frais de mainlevée standard
- dénonciation de caution

2% par an avec un minimum de 4,85€ par trimestre
À partir de 45,00€
18,00€
66,00€

• Les garanties

- nantissement de produits monétaires
- nantissement de parts de SCI/SCPI
- délégation sur produits d'assurance-vie
- gage de compte d'instruments financiers
- attestation de mainlevée de garantie
 - caution SACCEF (CEGC)
 - caution CASDEN*
- Hypothèques

140,00€

469,00€

À partir de 66,00€
268,00€
66,00€

Nous consulter
Nous consulter

Frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles
Nous consulter
89,00€ par prêt

- autres garanties
- mainlevée de garantie
- (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles)

* Caution CASDEN, sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Modifications sans avenir

- modification date d'échéance
- modification de compte payeur

22,50€ par prêt
45,00€ par prêt

• Autres modifications avec avenir

- frais d'avenant sur prêt (hors substitution assurance emprunteur)
 - pour les motifs suivants : modulation de la durée ou désolidarisation ou changement de garantie ou report d'échéance ou franchise.

385,00€ par demande

• Autres prestations

- duplicita du tableau d'amortissement
- lettre d'information annuelle aux cautions (dans la limite de 2 actes)
- décompte de prêt en cours
- copie de contrat de prêt, factures
- annulation de prêt
- frais d'attestation ordonnance
- frais d'attestation sur prêt
- frais de renégociation de prêt immobilier

21,60 €
Gratuit

66,00€ par opération

110,00€

11,00€

21,60 € par attestation
1,5 % du capital restant dû
avec un minimum de 2 000€

ASSURANCE

• Assurance Emprunteur⁽³⁾

L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾

• Frais d'étude pour délégation d'assurance

Gratuit

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

(2) Concerne les crédits immobiliers et les crédits à la consommation affectés.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
• Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	30,00€ par an
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	Droits de garde ⁽²⁾

TRANSFERT

• Transfert CEL vers une autre banque	116,00€
• Transfert PEL vers une autre banque	116,00€
• Transfert PEP vers une autre banque	minimum de 116,00€ maximum de 200,00€
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150,00€ 15,00€ par ligne 50,00€ par ligne
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	116,00€
– Frais fixes	
– Frais par ligne	
• Valeurs en dépôt en France	20,00€
• Valeurs en dépôt à l'étranger	48,00€
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

SELON PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	1,95€/relevé	Gratuit
Trimestrielle	1,95€/relevé	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	9,00€ par an
--	--------------

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agré) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION
Valeurs Zone Euronext hors Groupe	0,31%		
Valeurs hors Zone Euronext		32,00€	1 025,00€
Valeurs Groupe au sein d'un portefeuille mixte	0,16%		
Nombre de lignes dans le portefeuille	MOINS DE 9	DE 9 À 25	PLUS DE 25
Commission fixe par ligne du portefeuille (en plus de la commission proportionnelle)	6,25€	5,70€	5,00€
• Portefeuille sans valeur inscrite ou composé uniquement de valeurs Groupe		32,00€ par an	prélévé trimestriellement

DÉFINITION

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement, semestriellement ou annuellement et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre, semestre ou année qui précède.

Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCIE
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,54%	1,35%	1,35%
– Commission fixe par transaction	-	3,15€	3,15€
– Minimum de perception	8,50€	16,00€	16,50€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat pour les valeurs hors Groupe ; 0,20% pour les valeurs Groupe	
Frais fixes par ligne de titres détenus	5,00€	25,00€
Parts sociales	Gratuit	

À SAVOIR

Les droits de garde (frais de tenue de compte) sont calculés sur la valorisation du portefeuille au dernier jour du trimestre. Ils sont prélevés le mois suivant le trimestre.

Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCIE
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ réseau Banque Populaire ou autres établissements		Nous consulter	
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères

Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

• Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique	Gratuit
• Frais de documentation fiscale sur titres étrangers	95,00€
• Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (1 relevé par an)	30,00€ par an
• Relevé Patrimonial (4 relevés par an)	56,00€ par an
• Bilan Patrimonial	Nous consulter
• Relevé ponctuel de portefeuille	Gratuit
• Titres non cotés PEA	
– Frais de transaction	
– Avec un plafond de 160€	
• Relevé d'intérêts CAT	
– Trimestriel	1,20% du montant de la transaction
– Semestriel	
– Annuel	
– Relevé à la demande	10,00€ par an
	Gratuit
	16,00€

AUTRES SERVICES

• Hisséo	Gratuit
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers	

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)	Gratuit
--	---------

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Commission de règlement différé	0,63%	0,63%
Frais de prorogation	0,21%	0,21%
Frais minimum prorogation	15,60€	16,50€

• Souscriptions	
– Souscription OPC réseau Banque Populaire	Nous consulter
– Souscription OPC autres établissements	Nous consulter
• Cessions ou rachats	
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule	Gratuit
– Rachat avant échéance de fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé⁽¹⁾

Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

• Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles

• Assurance obsèques⁽²⁾

Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches*

• Autonomie⁽²⁾

Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches

• Assurance Famille⁽²⁾

Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches

• Assurance Précaution⁽³⁾

Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches⁽⁴⁾

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto⁽¹⁾

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule

• Assurance 2 Roues⁽¹⁾

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues

• Assurance Habitation⁽¹⁾

Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert

• Verisure⁽⁵⁾

Contrat de prestation de services de télésurveillance

• Sécuri High Tech⁽⁶⁾

Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger*

- formule solo

- formule famille

*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(5) VERISURE est un service réalisé par notre partenaire VERISURE (p.18).

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique⁽¹⁾

Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges

Nous consulter

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Sécuriplus⁽²⁾

Assurance des chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable.*

28,70€ par an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fructi-Facilités jeunes⁽³⁾

Nous consulter

• Fructi-famille⁽⁴⁾

Nous consulter

Tisséa⁽⁴⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP AUTO⁽⁵⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP MOTO⁽⁵⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP CYCLO⁽⁵⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP Habitat⁽⁵⁾

Nous consulter

• ASSUR-BP Enfant⁽⁵⁾⁽⁶⁾

19,00€ par an⁽⁷⁾

• ASSUR-BP Horizon⁽⁵⁾

À partir de 28,00€ par an⁽⁷⁾

Dédicace⁽³⁾

À partir de 23,04€ par an

• Fructi-Budget 2⁽³⁾

- montant garanti 1 500€/mois
- montant garanti 3 000€/mois

À partir de 30,60€ par an
À partir de 53,00€ par an

• Fructi-Facilités⁽³⁾

23,00€ par an

• Tranquil'habitat⁽⁸⁾

Nous consulter

*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(6) Réservé aux détenteurs de contrat ASSUR-BP Habitat.

(7) Tarif pour la rentrée 2024/2025 jusqu'au 31/08/2025. Ce tarif est susceptible de varier.

(8) Tranquil'habitat est un service assuré par IMA PROTECT.

◆ Service proposé dans les offres CRISTAL

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 910€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850€
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850€

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES SERVICES

• Établissement d'attestation	24,00€
• Recherche de document de moins d'un an ⁽⁴⁾	19,20€
• Recherche de document de plus d'un an ⁽⁴⁾	42,40€
• Paiement des factures (hors Pompes Funèbres), à la demande des ayants-droits	4,60€
• Paiement de la facture des Pompes Funèbres	4,60€

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OPÉRATIONS DE CHANGE

• Commande de devises en espèces ⁽²⁾		
≥ 100€		Cours de change + 0,52% du montant
< 100€		Cours de change + 0,52% du montant + frais fixes de 3,20€
• Vente de devises en espèces ⁽²⁾		
≥ 50€		Cours de change + 0,52% du montant
< 50€		Cours de change + 0,52% du montant + frais fixes de 3,20€

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	OPÉRATIONS EN € DANS LA ZONE EEE ⁽⁴⁾	OPÉRATIONS EN DEVISE ⁽³⁾ OPÉRATIONS EN EUROS, HORS ZONE EEE ⁽⁴⁾
Paiements par cartes bancaires	Gratuit	2,90% ⁽⁵⁾ du montant de la transaction
Retraits par cartes bancaires (distributeurs)	Gratuit ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	Commission de retrait : 3,50€ + 3,00% ⁽⁵⁾ du montant du retrait
Retraits par cartes bancaires (guichets bancaires)		Commission de retrait : 5,60€ + 2,90% ⁽⁵⁾ du montant du retrait

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

	• VIREMENTS EN DEVISES DANS L'EEE (+SUISSE) • TOUS VIREMENTS (EUROS OU DEVISES) VERS PAYS HORS EEE
Envoi de virements	Commission de transfert : 0,1% du montant (mini perçu : 20,00€) + frais de virement papier : 10,70€ ⁽⁸⁾ + commission de change si virement émis en devises : 0,05% du montant ⁽⁵⁾ (minimum perçu : 15,00€)
Réception de virements	Commission de rapatriement : 16,50€ + commission de change si virement reçu en devises : 0,05% du montant ⁽⁵⁾ (minimum perçu : 15,00€)

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'étranéité.

(4) Par document sollicité.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Les opérations par carte bancaire réalisées dans les pays de l'EEE, en Franc Pacifique, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain sont gratuites.

(4) Voir détail zone EEE en page 17.

(5) Hors taux de change.

(6) Gratuit avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite.

(7) Gratuit pour les 2 premiers retraits avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, Mastercard, Visa Electron, Carte Visa à contrôle de solde et Budj Visa. À compter du 3e retrait dans le mois, 1,00€ par retrait.

(8) Frais d'opération gratuits par internet.

(4) Service proposé dans les offres CRISTAL

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

AUTRES SERVICES

- **BPN International (pour étudiant et salarié expatrié)**
Les frais de retraits et de paiements réalisés à l'étranger par carte bancaire sont pris en charge quels que soient le nombre et le montant.
- **Achat et vente sur compte devise (+ commission de change)**
- **Offre mobilité international carte**
Un nombre illimité de paiements/retraits par carte bancaire hors zone euros pour les clients âgés de moins de 28 ans détenteurs d'une offre groupée de services.
- **Avis d'opéré sur rapatriement et virement**
- **Frais acquit SWIFT**
- **Chèque import**
- **Frais d'envoi par courrier express**
 - France
 - Étranger
- **Frais de réparation ou de recherche**
- **Gestion de compte en devise**

33,00€ par mois
17,00€
2,70€
6,70€
30,00€
20,40€
39,00€
19,20€
75,00€ par an

NUMÉROS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

• Pour contacter un conseiller

La ligne directe de votre conseiller est disponible sur vos relevés de compte, dans votre espace Cyberplus, ou sur notre application Banque Populaire.

• Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- www.banquepopulaire.fr/nord Rubrique MON COMPTE
- Application Banque Populaire rubrique COMPTES
- Par SMS avec le 6 11 10 (0,37€/SMS) (hors surcoût selon opérateur)
- Par téléphone, **BPN Direct**

Un conseiller est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h15

De France : 03 28 36 68 68⁽¹⁾
De l'étranger : (0033) 3 28 36 68 68⁽¹⁾

⁽¹⁾Appel non surtaxé - coût selon opérateur mobile

En dehors de ces horaires d'ouverture avec **Tonalité Plus** (serveur vocal)

Depuis la France, au : 01 71 08 71 04
Depuis l'étranger, au : (0033) 171 08 71 04
Service gratuit + prix appel

• Déclarer un sinistre Sécuriplus ou Sécuri High Tech : 01 84 94 00 93

(prix d'un appel local, tarif selon opérateur depuis l'étranger)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h
(hors jours fériés ou chômés)

• En cas de perte ou vol de votre carte

Allez dans votre application Banque Pop ou appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Contestations Opérations Cartes

Du lundi au samedi de 8h à 22h au :

09 69 36 06 35 ► Service gratuit + prix appel

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

• **Zone EEE (Espace Economique Européen)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

• **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

• **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE en page 17.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 €

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
439 869 587 RCS Paris.

Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000, 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477€ entièrement libéré,

Siège social : 4 Promenade Coeur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

401 380 472 RCS NIORT

Siège Social : Chaban, 79180 CHAURAY

Adresse : Route de Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.

Entreprise régie par le Code des assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z.

Siège social : 160, rue Henri Champion, 72045 Le Mans Cedex 2.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 euros, dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),

Siège social : 31 route de Gachet 44300 Nantes -

S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.

Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et
AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier :

BANQUE POPULAIRE DU NORD
Service Relation Clients - BP 349 - 59 020 Lille Cedex

Par mail : qualite@nord.banquepopulaire.fr

Par téléphone : **0 800 007 800** Service & appel gratuits

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la BANQUE POPULAIRE DU NORD vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RE COURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation* de la BANQUE POPULAIRE DU NORD pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par internet	Par courrier
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20 / 22 rue Rubens 75013 Paris

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Par internet	Par courrier
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75 082 Paris Cedex 02

- Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire.

DISPONIBLE SUR Google Play



Télécharger dans l'App Store



DISPONIBLE SUR AppGallery



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DEVOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ (Touch ID, Fingerprint) ou du visage (Face ID) ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes en temps réel Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
Pilotage de votre carte	Consultation du code secret de votre carte bancaire Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte ⁽¹⁾
Virements	Gestion optimisée de vos virements de compte à compte Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable de puis le Smartphone ⁽²⁾
Retrait	Service de virement SEPA instantanés occasionnels permettant d'envoyer, de recevoir ou de demander de l'argent avec un numéro de téléphone mobile ou un QR Code (via Wero ⁽³⁾) Retrait d'espèces sans avoir à porter de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DEVOTRE ASSURANCE HABITATION À DISTANCE

Simulation/souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽⁴⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation) Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du compte Banque Populaire de prélèvement Déclaration et suivi d'un sinistre Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.
(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.
(3) Ce service remplace le service Paylib entre amis.
(4) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/nord

Banque Populaire du Nord - 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 457 506 566 RCS Lille métropole TVA FR 71 457 506 566
- Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNIQ (BPCE - SIRET 493 455 042) - Crédit photo : Shutterstock - Document non contractuel - Novembre 2025.

